

(I) ECRET DU PREMIER MINISTRE

/)NNEE 1960 -X- N° 206 /PCM/SGCM

LE PREMIER MINISTRE,

VU la loi n° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU les Décrets n°s 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM D du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat ;

VU le Décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Mr. AROUNA Mama, Ministre de l'Intérieur est chargé d'assurer l'intérim du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales pendant la durée de l'absence de Mr. René DERROUX.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

PORTO-NOVO, le II AOÛT 1960

Pour le PREMIER MINISTRE absent,
Le Ministre de l'Intérieur chargé
de l'Intérim du Vice-Premier Ministre;

M.AROUNA

AMPLIATIONS:

P.C.M.	15
S.G.C.M.	4
Ht.COM.	2
Assemblée	4
Ministres	14
J.O.R.D.	1